

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du conseil communautaire du Mardi 10 mars 2020.

Le 10 mars 2020 à 18h00, s'est tenue, dans la salle des fêtes à Châteaulin, une séance du conseil communautaire pour lequel les conseillers ont été légalement convoqués par courrier affranchi en date du 4 mars 2020.

A l'ouverture de la séance, sur demande de la Présidente, les conseillers communautaires attestent à l'unanimité avoir reçu à leur domicile le pli contenant la convocation et la note synthétique de ce conseil communautaire.

♦ **Etaient présent(e)s**

CAST : M. Jacques GOUEROU, Mme Danielle CARIOU, M. Roger MAUGUEN

CHATEAULIN : Mme Gaëlle NICOLAS, M. Jean-Yves LE FLOCH, M. Michel QUEFFURUS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylvie MOAL, M. Alain PARC, M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Paul URIEN (arrivé à 18h35)

DINEAULT : M. Philippe BITTEL, M. Michel CADIOU, Mme Hélène POULIQUEN

GOUZEC : Mme Cécile NAY, M. Rémi MOAL

LANNEDERN : M. Georges POULIQUEN

LE CLOITRE-PLEYBEN : Mme Dominique BILIRIT

LENNON : M. Jean-Luc VIGOUROUX, M. Ronan JEZEQUEL

LOTHEY : Mme. Catherine LEPORCQ

PLEYBEN : Mme Annie LE VAILLANT, Mme Nathalie POULIQUEN, M. Paul GLEVAREC, M. LE DU Jean

PLOEVEN : M. Didier PLANTE

PLOMODIERN : M. Claude BELLIN, M. Jean-François BIDEAU, Mme Annick MARCHADOUR, Mme BOUCHER Anne-Marie

PLONEVEZ-PORZAY : M. Paul DIVANACH, M. Michel POULIQUEN, Mme Sylviane PENNANEACH

PORT-LAUNAY : Mme BEA Marie-Luce

SAINT-COULITZ : M. Gilles SALAUN

SAINT-NIC : Mme Annie KERHASCOET, Mme Christine LELIEVRE (arrivée à 18h25)

SAINT-SEGAL : M. André LE GALL, M. LORCY Armel

TREGARVAN : M. Jean-Claude FERZOU

♦ **Procurations**

CHATEAULIN : Mme FAGON Martine a donné procuration à M. URIEN Jean-Paul

PLEYBEN : M. PERSON Patrice a donné procuration à Mme LE VAILLANT Annie

♦ **Absence**

PLEYBEN : M. CAM Pascal

♦ **Assistait également à la réunion**

M. Yann BOTHOREL, Directeur général des services

N° 2020-15 : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHATEAULIN

Envoyé en préfecture le 30/03/2020

Reçu en préfecture le 30/03/2020

Affiché le

ID : 029-200067247-20200310-2020_15-DE

Rapporteur : Mme LE VAILLANT Annie

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Châteaulin a été approuvé par délibération du conseil municipal le 30 mars 2017. Par délibération n°2019-51 du 24 avril 2019, le conseil communautaire a prescrit la modification n°1 du PLU de Châteaulin portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUi du secteur de Lospars/Coatiborn. Le projet de modification du PLU prévoit l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUi de Lospars/Coatiborn d'une surface de 10.4 ha pour permettre d'y poursuivre l'accueil d'activités économiques structurantes nécessitant une emprise foncière importante.

Conformément à l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme, le dossier de modification n°1 du PLU a été notifié aux personnes publiques associées pour avis le 5 juillet 2019. Les avis émis par les personnes publiques associées ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de modification du PLU (tableau ci-annexé).

Le dossier de modification n°1 du PLU a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 2 janvier 2020 au 3 février 2020. La Commissaire enquêteuse a émis un avis favorable assorti de deux recommandations :

- Fixer et réduire le nombre d'accès sur la route départementale n°48, en apportant une réelle sécurité au regard du trafic existant mais aussi de l'apport important de véhicules que va générer ce nouvel équipement,
- Végétaliser et constituer des talus ou bosquets sur les limites du site à l'est, au sud et à l'ouest mais aussi le long de la route n°48, voire de constituer des zones de stationnement perméables - pour véhicules légers - afin de réduire l'impact des eaux pluviales dans le milieu naturel.

Le rapport de la commissaire enquêteuse a été présenté le 3 mars 2020 au bureau des maires faisant office de conférence intercommunale des maires. Il y a été indiqué que le nombre d'accès devra tenir compte de la nécessité de respecter les flux et de fixer le nombre d'accès sur la route départementale, ce qui est déjà consigné dans l'OAP.

Le projet de modification n°1 du PLU a été présenté pour avis au conseil municipal de Châteaulin lors de sa séance du 5 mars 2020. Un avis favorable a été émis.

Les modifications et compléments apportés au dossier de modification n°1 du PLU de Châteaulin, suite à l'avis des Personnes Publiques Associées et des conclusions de la commissaire enquêteuse, sont :

- Correction d'une erreur matérielle du tableau des surfaces.
- Ajout d'une fiche explicative de l'OAP n°16 Lospars-Coatiborn.

Il vous est proposé d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Châteaulin.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCPCP et de la mairie de Châteaulin pendant un mois.

En outre, la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Châteaulin, le 10 mars 2020

La Présidente,

Gaëlle NICOLAS